

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

Boucle Nord de Seine

Séance du Conseil de Territoire
du 29 mars 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 29 mars à 18h30, se sont réunis en séance publique, à l'hôtel de ville de Gennevilliers, les membres du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 19 mars 2018 conformément l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 48

AMARIR Fatima / CLAVEL Benoît / EL HADDAD Khaled / KARCHER Renée / LE NAGARD Marie-France / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / VUILLEMIN Anne-Sophie / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / DE PINS Antoine / FISCHER Josiane / JUSTICE Éric / LAM Thomas / MANCIPOZ André / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MEYNARD Sylvie / BOULDOIRES Benoît / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / CULOT Pierre / HADRI Nadoi / LE MOAL Alice / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / RENAULT Sébastien / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GASMI Samia / GOUETA Nicole / MOME Michel / PERROTEL Sébastien / PIQUE Yves / VALLEE Marie-Lise / BOULORD Grégory / LECLERC Patrice / LENOIR Laurence / MOUADDINE Nadia / PEREZ Anne-laure / TOUMI Délia / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal

POUVOIRS DONNÉS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 20

ABSSI Chaouki représenté par MOUADDINE Nadia / BACHA Fatiha représentée par AMARIR Fatima / BACHELAY Alexis représenté par LENOIR Laurence / BENEDIC Fabien représenté par GASMI Samia / BOULANGER Alain-Bernard représenté par MAAZOUZI Mohamed / CAMILLERI Mickaël représenté par PERICAT Xavier / CHARAIX Céline représentée par PLOTEAU Jean-François / CHRIQUI-MENGEOT Rita représentée par MEYNARD / COBLENTZ Caroline représentée par GOUETA Nicole / COCHEPAIN Stéphane représenté par MUZEAU Rémi / DEBEAUD Franck représenté par VUILLEMIN Anne-Sophie / DELACROIX Agnès représentée par PINARD Patrice / DOUCET Philippe représenté par KARCHER Renée / LAUER Evelyne représentée par LE MOAL Alice / MARE Guillaume représenté par LAM Thomas / MERCIER Luc représenté par CULOT Pierre / MERGY Aurélie représentée par CLAVEL Benoît / PARRENIN Lara représentée par DE PINS Antoine / RAIB Naïma représentée par LEGHMARA Leila / SAVRY Gilles représenté par EL HADDAD Khaled.

EXCUSE : 1 :

FANIER Basile

ABSENTS : 11

ALLAMELLOU Manuel / BOURDU Anne / CHAKER Rachid / CAZABAN Julie / COLIN Chantal / HOURSON Marc / JEHANIN Romain / LEGHMARA Leila / MERIC Delphine / METIAS Samuel / METEZEAU Philippe.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 1

ALLAMELLOU Manuel, arrivé à 19 heures 30 avant le vote de la délibération 2018/S07/012.

PARTIS EN COURS DE SEANCE : 3

JAUFFRET Anne-Christine, partie à 19 heures 24, après la délibération 2018/S03/009.

AESCHLIMANN Manuel, parti à 19 heures 27, après la délibération 2018/S03/011.

BOLUFER Jean-Paul, parti à 19 heures 30, après la délibération 2018/S03/012, a donné pouvoir à DELATTRE Amélie.

Madame VUILLEMIN Anne-Sophie est désignée comme Secrétaire (art. L.2121-15 du CGCT).

oOo-

L'ordre du jour est abordé.

2018/S03/001 Communication du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

LE CONSEIL TERRITORIAL

Entendu l'exposé de Monsieur Georges MOTHRON, Président,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE :

De la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2018.

Annexe : Rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes, exercice 2017.

2018/S03/002 Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de l'établissement public territorial au sein du Comité responsable du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Georges MOTHRON, Président,

Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Décide de procéder à la désignation de Monsieur Alain Bernard BOULANGER (représentant titulaire) et de Monsieur Pascal PELAIN (représentant suppléant) pour représenter l'établissement public

territorial Boucle Nord de Seine au Comité Responsable au plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes : Unanimité

Pour : 68

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatima / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ DOUCET Philippe / EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GASMI Samia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JAUFFRET Anne-Christine / JUSTICE Éric / KARCHER Renée / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / Leila / LENOIR Laurence / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 0

2018/S03/003 Instauration des participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et le financement pour le rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique (PFAC « assimilés domestiques »).

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Rémi MUZEAU, Vice-président,

Après en avoir débattu,

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide d'instaurer la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) sur le territoire de l'établissement Boucle Nord de Seine.

Article 2 : Décide d'instaurer la participation pour le rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique (PFAC « assimilés domestiques ») sur le territoire de l'établissement Boucle Nord de Seine.

Article 3 : Décide de fixer à 7,80 € par m² les montants des participations pour le financement de l'assainissement (PFAC et PFAC « assimilés domestiques ») sur l'ensemble du territoire de l'établissement Boucle Nord de Seine.

Article 4 : Décide de réévaluer les tarifs pour les années à venir au 1^{er} janvier de chaque année (N) par application d'un coefficient égal au rapport des valeurs de l'index TP10a au mois de mai de l'année (N-1) et au mois de mai de l'année (N-2).

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 62

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie / EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JAUFFRET Anne-Christine / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie.]

Abstentions : 6

[BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / KARCHER Renée / LENOIR Laurence / GASMI Samia].

Contre : 0

2018/S03/004

Instauration et fixation des montants de la redevance spéciale.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Rémi MUZEAU, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'instaurer à compter du 1^{er} mars 2018 une redevance spéciale pour les acteurs économiques qui produisent des déchets importants, pouvant être assimilés aux ordures ménagères.

Article 2 : de définir des zones de perception sur lesquelles des montants différents de redevance spéciale seront votés.

Article 3 : d'arrêter les zones en vue de proportionner la redevance à l'importance du service rendu, comme suit :

Zone 1 : périmètre de la commune d'Asnières-sur-Seine,

Zone 2 : périmètre de la commune de Bois-Colombes,

Zone 3 : périmètre de la commune de Clichy-la-Garenne,

Zone 4 : périmètre de la commune de Colombes,

Zone 5 : périmètre de la commune de Gennevilliers,

Zone 6 : périmètre de la commune de Villeneuve-la-Garenne.

Article 4 : de préciser que le Syndicat Azur (Syndicat mixte de collecte et valorisation des déchets), auprès duquel l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine est adhérent, a instauré la redevance spéciale sur le périmètre de la commune d'Argenteuil par une délibération adoptée par le Comité Syndical le 18 décembre 2015 et que cette décision n'est pas modifiée par la présente délibération.

Article 5 : en attendant les résultats des études sur l'organisation et le financement de la compétence gestion des « déchets ménagers et assimilés », de fixer le montant de la redevance spéciale uniquement sur le périmètre de la commune d'Asnières-sur-Seine (Zone 1) et ceci, de la manière suivante :

- 2,49 € le litre par an, à partir du 241^{ème} litre pris en charge par l'établissement (2 collectes par semaine),
- Pour la collecte supplémentaire, 1,24 € par litre, par passage et par an, pour la totalité du litrage collecté au-delà de deux collectes hebdomadaires.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes : Unanimité

Pour : 68

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie / DOUCET Philippe / EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GASMI Samia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JAUFFRET Anne-Christine / JUSTICE Éric / KARCHER Renée / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LENOIR Laurence / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Abstentions : 0

Contre : 0

2018/S03/005

Vote du taux territorial de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE).

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur MUZEAU, Vice-président,

Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide d'adopter un taux de 25.84 % pour la Contribution Foncière des Entreprises (CFE).

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 62

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie / EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JAUFFRET Anne-Christine / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY

Aurélié / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie.]

Abstentions : 6

[BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / KARCHER Renée / LENOIR Laurence / GASMI Samia].

Contre : 0

2018/S03/006

Vote des taux de taxes d'enlèvement d'ordures ménagères.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur MUZEAU, Vice-président,

Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Fixe le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères par secteur pour l'exercice 2018 de la façon suivante :

Zone 1 (périmètre de la commune d'Asnières-sur-Seine) : 7,30%

Zone 2 (périmètre de la commune de Bois-Colombes) : 4,87%

Zone 3 (périmètre de la commune de Clichy-la-Garenne) : 6,07%

Zone 4 (périmètre de la commune de Colombes) : 6,44%

Zone 5 (périmètre de la commune de Gennevilliers) : 4,47%

Zone 6 (périmètre de la commune de Villeneuve-la-Garenne) : 5,14%

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 63

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatima / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie / EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GASMI Samia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JAUFFRET Anne-Christine / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélié / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie.]

Abstentions : 5

[BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / KARCHER Renée / LENOIR Laurence.]

Contre : 0

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur MUZEAU, Vice-président,

Après en avoir débattu ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : PRECISE que suite au transfert de la compétence aménagement au 1^{er} janvier 2018, le détail des opérations d'investissement a été joint au budget primitif 2018 de l'Etablissement public territorial pour informer les Elus du Conseil de territoire des crédits affectés à chaque opération d'aménagement. Les modalités de vote du budget restent néanmoins inchangées par chapitre et sans chapitre de dépense « opération d'équipement » pour la section d'investissement.

Article 2 : DÉCIDE d'adopter le budget primitif de l'EPT pour l'année 2018 dont la balance générale s'établit à 139.301.299,99 euros en recettes et en dépenses et qui comporte parmi les ressources destinées à en assurer l'équilibre un produit attendu de contribution foncière des entreprises d'un montant de 65.830.397 euros. Le budget primitif est voté par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2018
011	Charges à caractère général	27.706.082,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5.146.435,17 €
014	Atténuation de produits	65.130.062,65 €
65	Autres charges de gestion courante	13.261.448,47 €
Total		111.244.028,29 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2017
70	Produit des services	535.100,00 €
73	Impôts et taxes	108.804.297,90 €
74	Dotations, subventions et participations	1.904.630,39 €
Total		111.244.028,29 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Budget 2018
20	Immobilisations incorporelles	2.646.440 €
204	Subventions d'investissement versées	15.619.013,70 €
21	Immobilisations corporelles	9.791.818,00€
Total		28.057.271,70 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Budget 2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	59.802,00 €
13	Subvention d'investissement	751.101,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	26.106.368,70 €
21	Immobilisations corporelles	1.140.000,00 €
Total		28.057.271,70 €

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : document budgétaire

Résultat des votes : Majorité

Pour : 62

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatima / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JAUFFRET Anne-Christine / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naima / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Abstentions : 1

[GASMI Samia].

Contre : 5

[BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / KARCHER Renée / LENOIR Laurence].

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur MUZEAU, Vice-président,

Après en avoir débattu ;

DÉLIBÈRE

Article 1: DÉCIDE d'adopter le budget primitif du service annexe de l'assainissement de l'Etablissement Public Territorial pour l'année 2018 dont la balance générale s'établit à 22.760.728 euros en recettes et en dépenses. Le budget primitif du service annexe de l'assainissement est voté par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2018
011	Charges à caractère général	2.587.878,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	861.816,27 €
66	Charges financières	569.994,12 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	687.000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	3.439.590,61 €
Total		8.146.279,00€

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2018
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	8.043.500,00 €
74	Subventions d'exploitation	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102.779,00 €
Total		8.146.279,00 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Budget 2018
16	Emprunt et dettes assimilées	1.407.460,00 €
20	Immobilisations incorporelles	990.000,00 €
21	Immobilisation corporelles	2.098.800,00 €
23	Immobilisations en cours	10.015.410,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	102.779,00 €
Total		14.614.449,00 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Budget 2018
10	Dotations, fonds divers et réserves	531.514,01 €
13	Subventions d'investissement	295.000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9.661.344,38 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	687.000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3.439.590,61 €
Total		14.614.449,00 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : document budgétaire

Pour : 62

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatima / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie / EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JAUFFRET Anne-Christine / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara /

PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie.]

Abstentions : 1
[GASMI Samia].

Contre : 5
[BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / KARCHER Renée / LENOIR Laurence].

2018/S03/009 Approbation d'une convention avec le SYCTOM pour le financement des déchèteries fixes et mobiles du territoire.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Vice-président,

Après en avoir débattu ;

DECIDE,

Article 1 : D'approuver le projet de convention entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et le SYCTOM visant à établir un financement du service des déchèteries fixes et mobiles pour l'année 2018.

Article 2 : D'autorise Monsieur le président à signer ladite convention ainsi que ses annexes et tous documents s'y rapportant.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : Projet de convention

Résultat des votes : Majorité

Pour : 60

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Manuel AMARIR Fatima / BACHA Fatima / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CHARAIX Céline / CHRQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ DOUCET Philippe / EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GASMI Samia / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / KARCHER Renée / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LEGHMARA Leïla / LENOIR Laurence / LORIAUX Christine / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Ne participe pas au vote : 8

[AESCHLIMANN Marie-Do / GOUETA Nicole / MARIAUD Sylvie / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / MAAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal / PINARD Patrice].

Contre : 0

2018/S03/010 Demande de subvention pour la réhabilitation de réseaux d'assainissement.

Entendu l'exposé de Monsieur Rémi MUZEAU, Vice-président ;

DELIBERE

Article 1 : Approuve les opérations de réhabilitation du réseau d'assainissement des rues Bokanowski et Scheurer-Kerstner à Asnières-sur-Seine.

Article 2 : Autorise le Président de l'établissement Boucle Nord de Seine à solliciter des subventions auprès de tout organisme financeur et en particulier, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Article 3 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président de l'établissement Boucle Nord de Seine pour la bonne application des présentes.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes : Unanimité

Pour : 67

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ DOUCET Philippe / EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GASMI Samia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / KARCHER Renée / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LENOIR Laurence / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naima / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 0

2018/S03/011 Convention de service entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et la ville d'Argenteuil pour les opérations d'émission et de contrôle des paies des agents de l'établissement.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé du Président de l'Etablissement,

Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE,

Article 1 : Approuve la convention de service pour les opérations d'émission et de contrôle des paies des agents de l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Article 2 : Autorise le Président à signer ledit document et à procéder à toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre et en particulier, le remboursement à la Commune d'Argenteuil des sommes engagées par celle-ci depuis le début de l'année pour le compte de l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : *Projet de convention de service*

Pour : 62

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Manuel / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie / EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GASMI Samia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-Jaure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie.].

Abstentions : 5

[BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / KARCHER Renée / LENOIR Laurence].

Contre : 0

2018/S03/012 Approbation de la composition des collèges de la Conférence Intercommunale Logement (CIL).

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé du Président de l'Etablissement,

Après en avoir débattu,

DECIDE

Article 1 : D'arrêter la composition des collèges de la Conférence Intercommunale du Logement de la façon suivante :

- Collège 1 : les représentants des collectivités territoriales

- Les 7 Maires des communes membres
- Deux représentants des départements :
 - Un représentant pour le département des Hauts-de-Seine
 - Un représentant pour le département du Val d'Oise
- Un représentant de la Région Ile-de-France
- Un représentant de la Métropole du Grand Paris

- Collège 2 : les représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions

- Bailleurs sociaux :
 - Les 4 bailleurs désignés par l'AORIF (I3F, Batigères, Hauts-de-Seine Habitat, OPH de Gennevilliers)
 - Val d'Oise Habitat
 - OPH de Colombes
 - France Habitation
- Réservataires des logements sociaux
 - Un représentant d'Action logement
 - Un représentant des services de l'Etat
- Maîtres d'ouvrage d'insertion
 - SOLIHA
 - ADOMA

- Collège 3 : les représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement

- Association des locataires siégeant à la Commission nationale de concertation
 - CNL
 - CGL
- Association de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement
 - ADIL
- Représentants des personnes défavorisées
 - L'Appart
 - L'Escale
 - La Fondation Abbé Pierre
 - Inser'Toit

Article 2 : Autorise Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes : Unanimité

Pour : 67

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / ALLAMELOU Manuel / AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie / DOUCET Philippe / EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GASMI Samia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / KARCHER Renée / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LENOIR Laurence / LORIAUX Christine / MAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie /

MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 0

2018/S03/013 Convention définissant les modalités transitoires et les modalités pratiques liées au transfert de la compétence aménagement entre la commune de Bois-Colombes et l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu ;

DECIDE,

Article 1 : D'approuver le projet de convention définissant les modalités transitoires et les modalités pratiques liées au transfert de la compétence Aménagement transférée entre la commune de Bois-Colombes et l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention ainsi que ses annexes et tous documents s'y rapportant.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : Projet de convention

Résultat des votes : Majorité

Pour : 60

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRIZOU-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 7

[ALLAMELOU Manuel / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / GASMI Samia / KARCHER Renée / LENOIR Laurence]

2018/S03/014

Déclaration de projet relative à l'opération d'aménagement de la ZAC des Agnettes et autorisation donnée à Monsieur le Président pour solliciter Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine afin de prononcer au profit de la SEMAG 92, la déclaration d'utilité publique et l'acte de cessibilité.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE,

Article 1^{er} : Déclare d'intérêt général l'opération d'aménagement de la ZAC des Agnettes, telle que présentée dans le dossier soumis à enquête publique du 13 novembre au 15 décembre 2017.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à solliciter Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine afin de prononcer au profit de la SEMAG 92 la déclaration d'utilité publique et l'acte de cessibilité, conformément au dossier soumis à enquête publique du 13 novembre au 15 décembre 2017.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : Notice explicative.

Résultat des votes : Unanimité

Pour : 67

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / ALLAMELOU Manuel / AMARIR Fatima / BACHA Fatima / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie / DOUCET Philippe / EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GASMI Samia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / KARCHER Renée / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LENOIR Laurence / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 0

2018/S03/015

ZAC multisites du Luth : approbation du bilan favorable de la concertation publique préalable à la modification du dossier de création.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le bilan favorable de la concertation publique préalable à la modification du dossier de création de la ZAC multisites du Luth.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : Bilan de la concertation publique préalable à la modification de l'acte de création de la ZAC multisites du LUTH.

Résultat des votes : Unanimité

Pour : 67

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / ALLAMELOU Manuel / AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ DOUCET Philippe / EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GASMI Samia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / KARCHER Renée / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LENOIR Laurence / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 0

2018/S03/016 ZAC Arc Sportif : déclaration de projet préalable à la déclaration d'utilité publique.

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE

Article 1 : prend acte de l'avis favorable de Monsieur le commissaire enquêteur :

- à la déclaration d'utilité publique nécessaire au projet de réalisation de la ZAC Arc Sportif,
- à l'exécution de l'enquête parcellaire concernant cette opération d'aménagement,
- à l'autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) et la loi sur l'eau, assorti d'une réserve.

Article 2 : prend acte de la levée de la réserve émise par le commissaire enquêteur par les prescriptions de l'arrêté préfectoral n°2018-27 du 28 février 2018 portant autorisation de l'aménagement de la ZAC Arc Sportif.

Article 3 : déclare le projet de la ZAC Arc Sportif d'intérêt général s'agissant de l'aménagement d'un vaste secteur situé au Nord du territoire communal de Colombes, rendu indispensable depuis le départ de l'entreprise Thalès en particulier, qui accompagnera le prolongement du tramway T1 et la revalorisation du stade Yves du Manoir et ses abords dans la perspective des JO Paris 2024.

Article 4 : décide la poursuite de la procédure d'expropriation et confirme la demande à Monsieur Le Préfet des Hauts-de-Seine de déclarer d'utilité publique le projet ainsi que la cessibilité des terrains désignés dans l'état parcellaire au profit de l'établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Article 5 : demande à Monsieur Le Préfet des Hauts-de-Seine de saisir le juge de l'expropriation en vue de la prise d'une ordonnance d'expropriation.

Article 6 : autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à exécuter la présente délibération et à signer tout acte subséquent.

Article 7 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexes : *Rapport et conclusions du commissaire enquêteur,*

Arrêté DCPAT n° 2018-27 du 28 février 2018 portant autorisation de l'aménagement de la ZAC Arc Sportif à Colombes (92).

Résultat des votes : Majorité

Pour : 60

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LORIAUX Christine / MAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 7

[ALLAMELOU Manuel / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / GASMI Samia / KARCHER Renée / LENOIR Laurence]

2018/S03/017 Approbation de la modification n°1 du dossier de réalisation de la ZAC PSA d'Asnières-sur-Seine.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Approuve le modificatif n°1 du dossier de réalisation de la ZAC PSA, tel qu'annexé à la présente délibération..

Article 2 : Approuve le programme des équipements publics, tel que compris dans le modificatif du dossier de réalisation.

Article 3 : Dit que :

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de la ville d'Asnières durant un mois, d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs.
- Le modificatif du dossier de réalisation approuvé de la ZAC est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture.
- la présente délibération sera exécutoire, suite à sa réception par le Préfet et l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article R.311-5 du code de l'urbanisme.

Article 4 : Donne tous pouvoirs au Président de l'Etablissement Public pour la bonne application des présentes.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Annexes : Dossier de réalisation modificatif ZAC PSA

Délibération du 21 décembre 2017 de la ville d'Asnières

Résultat des votes : Majorité

Pour : 60

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatima / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LORIAUX Christine / MAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 7

[ALLAMELOU Manuel / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / GASMI Samia / KARCHER Renée / LENOIR Laurence]

2018/S03/018

Approbation de l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement de la ZAC PSA d'Asnières-sur-Seine.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu,

DECIDE

Article 1 : D'approuver les modifications apportées au traité de concession d'aménagement de la ZAC PSA.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial à signer l'avenant n°2 à la concession d'aménagement de la ZAC PSA,

Article 3 : De donner tous pouvoirs au Président de l'Etablissement Public Territorial pour la bonne application des présentes.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Annexes : ZAC PSA – Avenant n° 2 au traité de concession en date du 15 février 2013.

Délibération du 21 décembre 2017 de la ville d'Asnières-sur-Seine.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 60

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 7

[ALLAMELOU Manuel / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / GASMI Samia / KARCHER Renée / LENOIR Laurence]

2018/S03/019

Bilan de la mise à disposition du public de la modification de l'étude d'impact de la ZAC PSA d'Asnières-sur-Seine.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu,

DECIDE

Article 1 : De dresser le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact modificative, tel qu'il est établi dans le document annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'approuver que les modalités de la mise à disposition du bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact sont les suivants :

- Mise à disposition de ce bilan pendant une durée de 1 mois aux heures d'ouverture habituel du service d'urbanisme – les lundis – mardis – mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h à 17h et les jeudis de 8h30 à 12h. Le bilan sera également disponible sur le site internet de la ville.
- Mise à disposition de la présente délibération ainsi que du bilan annexé en ligne sur le site internet de la ville d'Asnières-sur-Seine.
- Mise en œuvre de ces mesures à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Article 3 : de donner tous pouvoirs au Président de l'Etablissement Public, pour la bonne application des présentes.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Annexes : *Dossier de création « ZAC PSA » Etude d'impact*

Bilan de la mise à disposition du public de la modification de l'étude d'impact (annexe 2).

Dossier de réalisation « ZAC PSA » Complément à l'étude d'impact –V définitive

Délibération du 21 décembre 2017 de la ville d'Asnières-sur-Seine

Résultat des votes : Majorité

Pour : 60

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatima / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JUSTICE Eric / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LORIAUX Christine / MAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Déliia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 7

[ALLAMELOU Manuel / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / GASMI Samia / KARCHER Renée / LENOIR Laurence]

2018/S03/020

Projet de rénovation urbaine des Hauts d'Asnières : Approbation du compte-rendu financier annuel 2017 – Concession d'aménagement des Hauts d'Asnières.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE

Article 1 : D'approuver le Compte Rendu Financier Annuel concernant la concession d'aménagement de l'opération d'aménagement et de rénovation urbaine des Hauts d'Asnières présenté par CITALLIOS pour l'exercice 2017, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 2 : De donner tous pouvoirs au président de l'EPT Boucle Nord de Seine pour la bonne application des présentes.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : Compte-rendu financier annuel – exercice 2017.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 56

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatima / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ EL HADDAD Khaled / FRONTIGNY Nadia / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 7

[ALLAMELOU Manuel / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / GASMI Samia / KARCHER Renée / LENOIR Laurence]

Ne participent pas au vote : 4

[GOUETA Nicole / LAUER Evelyne / MUZEAU Rémi / FISCHER Josiane]

2018/S03/021 Projet de rénovation urbaine des Hauts d'Asnières : Autorisation de signature de l'avenant n°8 à la concession d'aménagement des Hauts-de-Seine d'Asnières.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu,

DÉLIBÈRE

Article 1 : D'autoriser le président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine à signer l'avenant n°8 à la concession d'aménagement des Hauts d'Asnières ci-annexé.

Article 2 : De donner tous pouvoirs au président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour la bonne application des présentes.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Annexes : Avenant n°8 à la concession d'aménagement des Hauts d'Asnières.

Modification de l'annexe 2 : cahier des charges des prescriptions d'aménagement des espaces publics et équipements publics d'infrastructures sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur.

Délibération du 21 décembre 2017 de la ville d'Asnières-sur-Seine

Tableau financier.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 56

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatima / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ EL HADDAD Khaled / FRONTIGNY Nadia / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 7

[ALLAMELOU Manuel / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / GASMI Samia / KARCHER Renée / LENOIR Laurence]

Ne participent pas au vote : 4

[GOUETA Nicole / LAUER Evelyne / MUZEAU Rémi / FISCHER Josiane]

2018/S03/022

ZAC Pompidou Le Mignon à Bois-Colombes – Demande de transfert de la Déclaration d'Utilité Publique, des arrêtés de cessibilité et de l'ordonnance d'expropriation subséquents, au bénéfice de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu,

DELIBERE

Article 1 : Sollicite du Préfet des Hauts-de-Seine un arrêté modificatif transférant le bénéfice de la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC Pompidou Le Mignon à l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine en lieu et place de la commune de Bois-Colombes, ainsi que le bénéfice des actes subséquents : arrêté de cessibilité en date du 11 janvier 2017 et ordonnances d'expropriation en date du 13 mai 2014 et du 3 mai 2017.

Article 2 : Autorise le Président de l'établissement à engager les démarches y afférentes ainsi que la finalisation des régularisations foncières de la ZAC Pompidou Le Mignon initialement engagées par la commune de Bois-Colombes.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 60

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatima / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie / EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LORIAUX Christine / MAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 7

[ALLAMELOU Manuel / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / GASMI Samia / KARCHER Renée / LENOIR Laurence]

2018/S07/023 Demande au Préfet la prise d'un arrêté modificatif concernant l'arrêté de déclaration d'utilité publique d'opération de restauration immobilière n°1 (30 rue de Paris – parcelle AC 20 - à Clichy-la-Garenne).

Le Conseil de territoire

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu,

Délibère

Article 1^{er} : Autorise Monsieur le Président à demander le retrait de la parcelle AC 20 du champ de l'arrêté de déclaration d'utilité publique de restauration immobilière ci-dessus visé.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à demander au préfet des Hauts-de-Seine la prise d'un arrêté modificatif portant retrait de la parcelle AC 20 du champ de l'arrêté de déclaration d'utilité publique de restauration immobilière ci-dessus visé.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à mettre tout en œuvre pour la bonne exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 60

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 7

[ALLAMELOU Manuel / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / GASMI Samia / KARCHER Renée / LENOIR Laurence]

2018/S07/024 Demande au Préfet la prise d'un arrêté modificatif concernant l'arrêté de déclaration d'utilité publique d'opération de restauration immobilière n°2 (32 rue de Paris – parcelle AC 16 - à Clichy-la-Garenne).

Le Conseil de territoire

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu,

Délibère

Article 1^{er} : Autorise Monsieur le Président à demander le retrait de la parcelle AC 16 du champ de l'arrêté de déclaration d'utilité publique de restauration immobilière ci-dessus visé.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à demander au préfet des Hauts-de-Seine la prise d'un arrêté modificatif portant retrait de la parcelle AC 16 du champ de l'arrêté de déclaration d'utilité publique de restauration immobilière ci-dessus visé.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à mettre tout en œuvre pour la bonne exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 60

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délià / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 7

[ALLAMELOU Manuel / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / GASMI Samia / KARCHER Renée / LENOIR Laurence]

2018/S03/025 Opération de restauration immobilière : approbation des conclusions du commissaire enquêteur – demande de mise en cessibilité et saisine du juge de l'expropriation.

Le Conseil de territoire

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu,

Délibère

Article 1 : Approuve les conclusions du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête parcellaire qui s'est tenue du 6 au 24 novembre 2017.

Article 2 : Demande la mise en cessibilité avec saisine du juge de l'expropriation auprès de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, des lots concernés par le dispositif de restauration immobilière des immeuble sis 6, rue Martre, et 12, rue de Paris.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexes : Dossier d'enquête parcellaire,
Rapport d'enquête.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 60

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naima / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 7

[ALLAMELOU Manuel / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / GASMI Samia / KARCHER Renée / LENOIR Laurence]

2018/S03/026 Demande de prorogation de la DUP 2 du dispositif d'opération de restauration immobilière.

Le Conseil de territoire

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu,

Délibère

Article 1 : Approuve la demande au Préfet des Hauts-de-Seine de proroger de 5 ans la déclaration d'utilité publique de restauration immobilière concernant 9 immeubles prise par l'arrêté préfectoral DRE/BELP n°2013-92 du 2 juillet 2013.

Article 2 : Dit que la déclaration d'utilité publique reste dans les mêmes termes.

Article 3 : Autorise le Président ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexes : Arrêté préfectoral DRE/BELP n° 2013-92 du 2 juillet 2013

Convention n° 2 opération programmée d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain avec volet copropriétés dégradées.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 60

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ EL HADDAD Khaled / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume /

MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / MUZEAU Rémi / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 7

[ALLAMELOU Manuel / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / GASMI Samia / KARCHER Renée / LENOIR Laurence]

Abstentions : 0

2018/S03/027 Clichy-la-Garenne – 13 rue Foucault – Autorisation donnée à M. le Président de signer la convention de participation à conclure avec la SAS BNP PI Promotion, représentée par monsieur Olivier BOKOBZA, pour la réalisation d'un ensemble immobilier à usage d'habitation.

Le Conseil de Territoire

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu :

Délibère

Article 1 : Autorise le Président de l'établissement Boucle Nord de Seine à signer, pour le compte de l'établissement public territorial, la convention de participation au financement des équipements publics de la ZAC Entrée de ville, prévue par l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme, à conclure avec la SAS BNP PI Promotion, représentée par Monsieur Olivier BOKOBZA.

Article 2: La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : convention de participation – projet de construction d'un ensemble immobilier résidentiel au 13 rue Foucault à Clichy-la-Garenne.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 56

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatiha / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLÉNTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ EL HADDAD Khaled / FRONTIGNY Nadia / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 7

[ALLAMELOU Manuel / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / GASMI Samia / KARCHER Renée / LENOIR Laurence]

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 4

[GOUETA Nicole / LAUER Evelyne / MUZEAU Rémi / FISCHER Josiane]

2018/S03/028 Clichy-la-Garenne – 1 rue Camille Claudel – Autorisation donnée à M. le Président de signer la convention de participation à conclure avec la SARL Seine Clichy, représentée par Madame Céline Le Breton, pour la réalisation d'un ensemble immobilier à usage principal d'habitation.

Le Conseil de Territoire

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu :

Délibère

Article 1 : Autorise le Président de l'établissement Boucle Nord de Seine à signer, pour le compte de l'établissement public, la convention de participation au financement des équipements publics de la ZAC du Bac d'Asnières, prévue par l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme, à conclure avec la SARL Seine Clichy, représentée par Madame Céline LE BRETON.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : Convention de participation - projet de construction d'un ensemble immobilier 1 rue Camille Claudel à Clichy-la-Garenne.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 56

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatima / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie / EL HADDAD Khaled / FRONTIGNY Nadia / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 7

[ALLAMELOU Manuel / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / GASMI Samia / KARCHER Renée / LENOIR Laurence]

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 4

[GOUETA Nicole / LAUER Evelyne / MUZEAU Rémi / FISCHER Josiane]

Le Conseil de Territoire

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice LECLERC, Vice-président.

Après en avoir débattu :

Délibère

Article 1 : Approuve le CRFA de l'année 2016 de la Concession d'Aménagement et de Renouvellement Urbain.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : Compte-rendu financier annuel à la collectivité locale au 31 décembre 2016.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 56

[ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / AMARIR Fatima / BACHA Fatima / BOLUFER Jean Paul / BOUCHOUICHA Yahia / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / CAMILLERI Mickaël / CANTET Anne-Gabrielle / CHARAIX Céline / CHRQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COBLENTZ Caroline / COCHEPAIN Stéphane / CULOT Pierre / DE PINS Antoine / DEBEAUD Franck / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie/ EL HADDAD Khaled / FRONTIGNY Nadia / HADRI Nadoi / JUSTICE Éric / LAM Thomas / LE MOAL Alice / LE NAGARD Marie-France / LECLERC Patrice / / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MEYNARD Sylvie / MOME Michel / MOTHRON Georges / MOUADDINE Nadia / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PEREZ Anne-laure / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / RENAULT Sébastien / REVILLON Yves / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VALLEE Marie-Lise / VUILLEMIN Anne-Sophie].

Contre : 0

Abstentions : 7

[ALLAMELOU Manuel / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / DOUCET Philippe / GASMI Samia / KARCHER Renée / LENOIR Laurence]

Ne participent pas au vote : 4

[GOUETA Nicole / LAUER Evelyne / MUZEAU Rémi / FISCHER Josiane]

I. PREND ACTE de la décision territoriale suivante :

- ✓ Décision territoriale : 2018/01 : Avenant de transfert pour délégation imparfaite du Crédit Mutuel concernant le transfert de prêt Colombes vers l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine – Prêt 303669 01 « Assainissement » entre la ville de Colombes et l'établissement public territorial.

II. PREND ACTE de la signature du marché public à procédure adaptée suivant :

- ✓ Marché public à procédure adaptée selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, signé le 19 mars 2018, avec la société CYPRIM, sise 24 bd Mourain du Patis 85300 Challans, pour une mission d'assistance à la révision du règlement local de publicité, sur la commune de Clichy-la-Garenne pour un montant de 21 360 € HT.

-oOo-

Question diverses :

Pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les participants et lève la séance à 19 heures 48.



Georges MOTHRON

Président de Boucle Nord de Seine
Maire d'Argenteuil